

DU PROFIT

Rapport de M. Charles Gide

§ 1. — QU'EST-CE QUE LE PROFIT ?

MESSIEURS,

Si l'on vous demandait — question d'ailleurs qu'on ne vous posera pas — Quel est le moyen de faire fortune ? quelle est la carrière qu'il faut suivre ? — vous répondriez : D'abord, il ne faut pas se faire pasteur, professeur, militaire, magistrat, fonctionnaire en général. Il ne faut pas se faire homme politique, du moins si l'on a l'intention de rester honnête, ni artiste, à moins de dons exceptionnels, et encore, généralement, ceux-là ne font fortune que longtemps après leur mort. Il ne faut pas, cela va sans dire, se faire ouvrier. Alors quoi?... Il faut entrer dans les affaires, c'est-à-dire dans l'industrie ou le commerce. Voilà la seule voie, sauf de rares exceptions, où un homme puisse devenir millionnaire, même s'il est de capacité moyenne, et puisse devenir milliardaire, s'il est doué de ce qu'on appelle précisément « l'esprit des affaires ».

Voyons maintenant ce qu'il faut entendre par cette expression « faire des affaires ». Elle est un peu vague. On entend bien par là qu'il s'agit de commerce, mais les jurisconsultes ont une formule beaucoup plus précise : l'acte de commerce, pour eux, c'est l'opération qui consiste à acheter pour revendre. On revend plus cher qu'on a acheté — du moins on tâche qu'il en soit ainsi — et la différence constitue le bénéfice ou profit. Pratiqué sur quel-

ques objets seulement — comme le font les petits revendeurs — et quand bien même, ce qui est leur cas, la différence entre le prix d'achat et le prix de revient serait considérable, cette opération ne conduit point à la fortune. Mais multipliez par des milliers et des millions d'articles et alors, quoique la différence entre le prix d'achat et le prix de vente puisse devenir infinitésimale, néanmoins la somme des bénéfiques peut devenir énorme. Ce procédé si simple — en théorie ; en pratique, il est plus difficile — a été connu de tout temps par les hommes. C'est lui que glorifiait cette devise qu'on a trouvé inscrite sur la porte d'une maison de Pompeï : *Salve lucro!* Salut au profit! Ainsi s'est faite de tout temps la fortune des marchands, de ces grands marchands qui ont joué dans l'histoire de la civilisation un rôle de tout premier ordre.

Mais, aujourd'hui, la puissance du marchand tend à être quelque peu effacée par celle du fabricant. Ces trusts dont vous entendez tant parler ne sont pas précisément des sociétés de marchands — comme autrefois, par exemple ceux de la Ligue Hanséatique — mais des associations de fabricants. Fabriquer, c'est donc aussi une façon de faire des affaires et de devenir riche ? Sans doute, mais elle ne diffère pas essentiellement de la précédente. Il est vrai qu'à première vue on ne voit pas le fabricant faire comme le marchand, c'est-à-dire, acheter pour revendre, mais, en y regardant plus attentivement, on voit, au contraire, que c'est précisément ce qu'il fait. Il achète des matières premières, du charbon, des machines, et surtout ce qu'on appelle la main d'œuvre ; il mêle et brasse tout cela, et revend le produit, et c'est la différence entre le prix auquel il revend ce produit et le prix qu'il a payé lui-même pour tous les ingrédients qui ont servi à la production qui constituent son profit. La seule différence avec le

marchand, c'est que celui-ci ne se livre pas généralement à ces opérations de transformations ; il revend la marchandise telle qu'il l'a reçue. Mais ce n'est là qu'une différence de degré. Il y a des marchands qui font tout de même subir à leurs marchandises certaines transformations, même en tout bien tout honneur. Voyez le petit épicier, devant sa porte, occupé à faire griller son café et à tourner la manivelle de son petit moulin. Et le boulanger donc ? Et, à l'inverse, il y a des fabricants ou soi-disant tels qui ne font subir aucune transformation aux articles qu'ils vendent. Ceux qu'on appelle les fabricants de soieries de Lyon reçoivent la soie tissée par l'ouvrier sur son métier, toute faite, toute coupée, sous sa forme définitive : ils ne diffèrent en rien des marchands.

Et par conséquent leur profit n'en diffère pas non plus. Il consiste dans l'excédent du prix de revient sur le prix d'achat, c'est-à-dire sur le prix d'achat de la main-d'œuvre puisqu'en somme tous les frais de production peuvent se ramener plus ou moins à une main-d'œuvre, à une certaine quantité de travail payé — même le prix de la matière première et des instruments évidemment.

Pour moi, le mécanisme du profit m'a été révélé, il y a déjà pas mal d'années, par un foudrier — vous savez qu'on appelle de ce nom ces fabricants de grands tonneaux appelés foudres — un foudrier de Beaucaire. Il avait envoyé des ouvriers travailler chez moi. Je demandai à ces ouvriers ce qu'ils gagnaient : ils me répondirent : 4 francs. Quand, quelques mois plus tard, le foudrier m'envoya sa facture, je vis qu'il me portait en compte tant de journées d'ouvriers à 5 francs. Je lui fis naïvement remarquer — cependant déjà à cette époque j'étais professeur d'économie politique — qu'il ne payait ses ouvriers que 4 francs ! Il me répondit : « Mon-

sieur, en effet. Ce serait bien la peine d'être patron et je ferais un drôle de métier, si je ne faisais payer à mes clients le travail de mes ouvriers que ce qu'il me coûte! » — Mes yeux s'ouvrirent, Je lui sus gré de cette réponse quelque peu verte. Je reconnus qu'en effet il ne pouvait gagner sa vie qu'en me revendant 5 francs le travail de ses ouvriers qu'il avait payé 4 francs.

Et nous comprenons aussi pourquoi le rôle du fabricant est plus grandiose que celui du marchand, et pourquoi sa puissance peut devenir presque illimitée. C'est qu'elle se multiplie par le nombre d'ouvriers employés. Mon foudrier, qui gagnait 1 franc sur chaque journée d'ouvrier, n'avait qu'un petit nombre d'ouvriers, en sorte que ce profit, quoique considérable, (20 p $\%$) ne le conduisait pas à la fortune — mais s'il avait pu employer 100, 1000, 10.000 ouvriers, — alors, même en gagnant beaucoup moins de 1 fr. par ouvrier et par jour, il aurait pu devenir milliardaire. Il y a des fabriques ou usines qui emploient comme celle de Krupp, à Essen, jusqu'à 30.000 ouvriers. Et d'ailleurs, il y a des entrepreneurs, comme les faiseurs de trusts, qui sans employer directement aucun ouvrier et n'ayant peut-être que quelques secrétaires dans leurs bureaux, avec un téléphone, exercent leur contrôle sur des centaines de milliers de travailleurs.

Il est probable que M. Pierpont Morgan — le fameux créateur du trust de l'acier et du trust de l'Océan, sans compter beaucoup d'autres — revend le travail de 2 à 300.000 travailleurs répartis sur des centaines de mille lieues, sur les chemins de fer, dans les mines, dans les forges et sur les 300 paquebots qui font la navette sur l'Atlantique.

§ 2. — ORIGINE DU PROFIT

Voilà donc le profit défini : c'est l'excédent du prix de revente sur le prix d'achat ou du prix de vente sur le prix de revient : c'est tout comme.

Mais cet excédent lui-même, d'où vient-il ? d'où sort-il ? Par quelle vertu mystérieuse le marchand ou le fabricant peut-il se faire payer une chose plus qu'elle ne lui a coûté ? En d'autres termes, quelle est l'origine du profit ?

Vous ne vous doutez probablement pas que c'est là une des questions les plus difficiles de l'économie politique.

La première explication qui se présente à l'esprit (et c'est celle donnée par les économistes), c'est que ce profit, cet excédent de valeur, représente le supplément de valeur ajouté effectivement à la chose par le travail du marchand ou du fabricant.

Mon foudrier, pour revenir à l'exemple que j'ai donné, ne peut-il pas dire : Sans doute, je vous ai fait payer un quart en sus du travail de mes ouvriers, mais c'est parce que moi-même j'ai ajouté au travail de ces ouvriers un travail supplémentaire. Je leur ai peut-être fourni leurs outils, je leur ai peut-être fait faire leur apprentissage, je les ai, en tout cas, recherchés et entretenus pour les avoir sous la main et vous les envoyer le jour où vous en auriez besoin. Je leur ai fait l'avance du salaire pour le travail fait chez vous, car je les paie chaque huitaine ou chaque quinzaine, tandis que je ne vous ai envoyé mon compte qu'au bout de six mois. Tout cela n'est pas trop rétribué par la majoration de prix que je vous ai fait subir.

C'est fort bien dit.

Il est incontestable que toutes les fois que le patron a fourni un travail personnel, quand bien même ce ne serait qu'un travail de direction, qui n'est certes pas le moindre ! il a droit pour cela à une rémunération. Non seulement il serait inique de la lui supprimer, mais ce serait impossible. Il est le chef d'orchestre et, quoiqu'il ne joue d'aucun instrument en particulier, néanmoins on ne peut se passer de lui et par conséquent il faut bien le payer.

Mais, ceci admis, je prétends que ce travail-là — et le juste salaire qu'il comporte — ne rentre pas dans le profit : il rentre dans les frais de production.

Qu'est-ce que le coût de production ? C'est le coût de la matière première, de la main d'œuvre, c'est à dire du travail de transformation de cette matière ; c'est l'intérêt et l'amortissement, ou l'assurance, du capital engagé ; mais c'est aussi le salaire du travail de direction. La preuve c'est que, dans toutes les sociétés, non seulement les sociétés coopératives, mais les sociétés par actions, les compagnies de chemins de fer, les mines, etc., les salaires ou traitements payés aux administrateurs, ingénieurs et directeurs, — y compris, par exemple, le directeur général du P.-L.-M. ou du Nord — figurent dans les frais de production, ou dans les frais généraux, ce qui est la même chose, exactement comme le salaire des mécaniciens et des hommes d'équipe. Et on ne calcule les dividendes à distribuer, c'est-à dire les profits, que toute la rémunération du travail d'abord précomptée. Dans le trust de l'acier, le directeur, le *manager*, M. Schwab, reçoit 800.000 dollars (4 millions de francs), comme traitement. C'est compté dans les frais généraux du trust.

Même dans les entreprises individuelles, il est assez fréquent que le patron, sur ses livres de comptes, se crédite lui-même d'une certaine somme re-

présentant la rémunération de son travail, c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'il donnerait à un gérant pour le suppléer : il l'inscrit dans les frais de production et ne compte comme profit proprement dit que ce qu'il gagne *en plus* de ce salaire de son travail.

Même le travail d'invention, sur lequel on a essayé quelquefois de fonder le profit, ne se confond nullement avec lui. Il rentre aussi dans le coût de production : l'entrepreneur achète le brevet de l'inventeur ou paie à l'année des ingénieurs, chimistes et dessinateurs, chargés de faire des inventions.

Cela est bien visible d'ailleurs dans ce qu'on appelle le dividende. Le dividende est une des formes du profit : c'est le profit à l'état chimiquement pur. C'est le profit réalisé par les entreprises constituées sous forme de sociétés par actions. Or qu'on nous montre quel est le genre de travail qui rémunère le dividende?.. à moins que ce ne soit celui de détacher les coupons avec des ciseaux.

Le profit ne peut donc être confondu avec le salaire d'un travail quelconque, de direction ou autre, parce que, encore une fois, ce travail fait partie des frais de production, et que le profit est, par définition même, ce qui est en plus, en excédent, des frais de production.

Oui, mais voici une autre objection. Le patron ne fournit pas seulement un travail de direction, il fournit généralement tout ou partie du capital de l'entreprise. Le profit, c'est la rémunération de ce capital ?

Alors le profit se confondrait avec l'intérêt qui, comme on sait, est la rémunération du capital. Pourtant, chacun sait bien, dans les affaires, et même sans être dans les affaires, que le profit n'est pas la même chose que l'intérêt. Et la preuve est la même que celle que nous venons de donner à l'instant : l'intérêt, c'est-à-dire le prix de location du capital

(car ce n'est pas autre chose) rentre dans les frais de production, exactement comme le loyer de l'immeuble, que le local soit occupé par le propriétaire ou en simple location, il n'importe, on compte le loyer dans les frais généraux : et, de même aussi, on y fait figurer l'intérêt du capital, que ce capital soit emprunté ou appartienne au patron : il n'importe. Un industriel ou un commerçant qui ne retirerait de son entreprise que l'intérêt de son capital n'estimerait pas avoir réalisé un profit. Il estimerait avec raison qu'il aurait bien mieux fait de placer son capital en rentes sur l'Etat, ou en obligations de chemins de fer, ou en n'importe quoi, et de vivre en rentier. Il ne compte comme profit que ce qui est en plus, en excédent, de l'intérêt.

Alors, si le profit proprement dit n'est ni le salaire d'un travail, ni l'intérêt d'un capital, qu'est-il donc ? Il est le résultat d'un monopole, ou, si ce mot vous choque, d'une situation privilégiée, d'une chance heureuse, qui permet à l'entrepreneur de vendre ses produits au-dessus du prix de revient et de gagner la différence.

Je sais bien que le mot de monopole éveille dans l'esprit l'idée d'une sorte de privilège conféré par la loi, à perpétuité ou pour une durée plus ou moins longue ; c'est ainsi qu'on dit le monopole des compagnies de chemins de fer ou celui des agents de change. Le monopole qui crée le profit de l'industriel ou du commerçant n'est certainement pas de la même nature.

Il n'est pas conféré par la loi, mais par une situation de fait, — le fait d'avoir une marque connue et depuis longtemps, le fait de se trouver à côté d'une mine d'où l'on tire le charbon à bon compte, ou au pied d'une chute d'eau des Alpes qui permet d'utiliser la houille blanche, le fait tout bonnement d'être

« celui qui est au coin de la rue » et pas le voisin — ; il est mille circonstances qui peuvent créer un monopole. Le monopole n'est pas une majesté enfermée dans un palais. Il n'est pas non plus nécessairement une injustice. Il est partout. Il n'est presque personne qui ne puisse se voir, dans un lieu donné et à un moment donné, investi d'un certain monopole grand ou petit. Le camelot, qui va criant *Le Matin* ou *La Patrie*, jouit d'un monopole s'il est seul dans la rue, monopole qui dure aussi longtemps qu'un concurrent n'est pas sur ses talons. Et, si vous le voyez courir si vite, c'est précisément afin d'être un peu plus longtemps à jouir de son monopole.

Or, du petit au grand, c'est la même chose, et celui-là seulement réalise du profit qui court le plus vite pour prendre la bonne place qui lui confère pendant un temps plus ou moins long ce monopole.

Hé bien ! toutes les fois que par une cause quelconque un entrepreneur, un producteur, se trouve investi d'un monopole, il se trouve par là en situation de réaliser un profit, car la caractéristique du monopole (et même sa définition économique) c'est de permettre à celui qui en jouit de vendre à un prix supérieur aux frais de production. (1).

Le monopole qui donne naissance au profit n'a pas un caractère perpétuel. Malgré les efforts de ceux qui le détiennent pour le garder, malgré les avis au public que c'est la seule maison ! la vraie ! la bonne ! Maria José Farina pour l'eau de Cologne, malgré la recommandation au public de bien vérifier si l'estampille de la maison est sur la bouteille, cependant il est rare que le monopole, et le profit qui en découle, dure plusieurs générations, parfois même

(1) Ce qui d'ailleurs peut se réaliser de deux façons différentes, soit parce que le monopoleur peut majorer son prix de vente plus que son concurrent, soit parce qu'il peut réduire ses frais de production plus que ses concurrents ne peuvent le faire.

une vie d'homme. Parfois il ne dure que peu de temps. On entend dire : cette maison avait la vogue, elle ne l'a plus. Entendez par là que les causes qui ont créé son monopole ont cessé d'exister.

Si, comme nous venons de le dire, le profit naît du monopole, il en résulte que là où il n'y a point de monopole, c'est-à-dire sous un régime de libre concurrence absolue, il ne devrait pas y avoir de profit ? Hé ! certes : tel est bien le cas. L'effet de la concurrence c'est précisément de ramener le prix de toutes choses au niveau des frais de production et par là de faire évanouir cette marge, cet excédent, qui constitue par définition le profit.

C'est là un truisme de l'économie politique, et d'ailleurs un fait bien connu de tous les industriels et commerçants. « Il n'y a pas d'argent à gagner dans cette partie : la concurrence y est trop grande », c'est une phrase qu'on entend sans cesse.

Et non seulement la concurrence a pour effet, dans bien des cas, de ramener le prix de vente au niveau du prix de revient, mais même de le faire tomber au-dessous, auquel cas non-seulement l'industriel ne fait pas de profit, mais il produit à perte. Sans doute cette situation n'est pas pour durer, parce qu'elle tend à se supprimer elle-même par la ruine, la faillite ou la liquidation — mais enfin elle est très fréquente. Sur le nombre d'entreprises qui existent dans un pays à un moment donné — fabriques, mines, banques, magasins, restaurants, entreprises de transports, etc. — il y a en a toujours un certain nombre qui vendent à perte.

Ainsi donc les prix de vente sans cesse montent et baissent au-dessus et au-dessous de ce niveau fixé par le coût de production. Là où ils s'élèvent au-dessus, il y a profit positif ; là où ils descendent au-dessous, il y a profit négatif et qui pourrait être exprimé par le signe *moins* (—) que les algébristes

emploient pour désigner les quantités négatives au-dessous de zéro (1).

Il en est du monde des affaires exactement comme de la surface de la mer. L'eau oscille sans cesse : elle s'élève en vague, elle se creuse en vallée. Quand la mer est agitée, les flots s'élèvent comme des montagnes et se creusent en abîmes. Quand le calme revient, la surface se rapproche de l'horizontalité — de ce niveau horizontal qui est désigné par les ingénieurs et les géographes par la cote zéro — mais sans jamais coïncider exactement avec elle. De même aussi, dans le monde des affaires, les périodes de crise, celles où soufflent l'esprit d'entreprise et tous les vents de la spéculation, sont celles des hausses et des baisses démesurées dans les prix, des grands profits et des grandes pertes, celles où les habiles font fortune et où les malhabiles se ruinent. Puis, quand la tempête a passé, les oscillations s'affaissent : les prix tendent à revenir à leur position d'équilibre, à leur centre de gravité, au niveau du coût de production, mais sans jamais coïncider exactement avec lui. Mais si l'on veut supposer par hypothèse un régime de libre-concurrence absolue, où aucun monopole de fait ou de droit ne pourrait surgir même momentanément, où chacun pourrait faire indifféremment n'importe quelle entreprise et avec les mêmes chances de succès, où les personnes et les capitaux pourraient se déplacer avec la même facilité et rapidité que l'eau dans des vases communiquants, en ce cas, partout le prix de vente coïnci-

(1) Et même on peut très bien penser que les pertes et les profits se compenseraient si l'on pouvait embrasser du regard tout le monde économique — les profits définis tels que ce que j'ai dit, c'est-à-dire ne comprenant pas la rémunération du travail ni les intérêts.

Et la preuve, c'est que deux rentiers qui placeraient leur argent l'un en actions, l'autre en obligations, retireraient au bout d'un temps assez long le même revenu.

derait avec le prix de production et le profit serait zéro — de même que si l'on supposait un calme parfait sur la mer, toutes les oscillations s'arrêteraient et la surface deviendrait absolument horizontale comme l'eau d'un lac sans rides,

Nous savons maintenant ce qu'est le profit, nous savons d'où il vient. Voyons ce qu'il deviendra, quel sera son avenir.

§ 3. — AVENIR DU PROFIT.

Cette assertion que je viens de formuler, à savoir que, sous un régime de libre-concurrence absolue ou d'équilibre économique parfait, les profits seraient zéro vous étonne et vous choque, je le sens bien. Et surtout elle étonnera et choquera les industriels s'il en est ici qui m'entendent. Ils me diraient : c'est absurde, impossible et injuste. S'il n'y avait plus de profits, il n'y aurait plus d'entreprise, puisque personne ne fonde d'entreprises là où il n'y a rien à gagner ; et il serait parfaitement injuste, d'ailleurs, que ces entrepreneurs travaillent pour rien. Le régime de libre-concurrence ou d'équilibre économique, en admettant qu'il se réalise jamais, ne pourra jamais réaliser un état de choses qui implique contradiction.

Mais ceux dans l'esprit desquels s'élève cette objection oublient un fait capital, que j'ai pourtant indiqué et sur lequel même j'ai insisté tout à l'heure. C'est que la rémunération du travail et des capitaux fournis par l'entrepreneur se trouve comprise dans les frais de production et que par conséquent l'élimination du profit, en la supposant réalisée, n'y porterait pas atteinte. Alors, si l'entrepreneur conserve : 1° la juste rémunération de son travail de

direction ou autre ; 2° l'intérêt et l'amortissement de ses capitaux ; — de quel droit exigerait-il en outre, sous le nom de profit, un supplément ? Sur quel titre le fonderait-il ? Et si un régime économique nouveau, soit celui de la libre-concurrence parfaite, soit celui de la coopération, dont nous allons parler tout à l'heure, vient le lui enlever, eh bien ! qu'a-t-il à se plaindre ? Il perdra, il est vrai, le bénéfice qu'il retirait de son monopole, mais il lui restera la consolation de faire comme tous les autres, c'est-à-dire de vivre seulement du revenu de son travail et de ses capitaux.

N'y a-t-il pas des sociétés industrielles qui vivent sans distribuer de dividendes et qui peuvent même durer ainsi indéfiniment ? Or, une société qui vit et produit sans distribuer de dividendes, c'est exactement la même chose qu'un patron qui vit et produit sans faire de profits.

Et les pertes, me disent les gens d'affaires, vous les comptez pour rien ? Je ne les oublie pas, mais je réponds : 1° Que l'assurance contre les pertes est comprise aussi dans les frais de production, si la comptabilité est bien faite ; 2° Que d'ailleurs, sous le régime hypothétique d'équilibre absolu, les pertes n'existeraient pas : elles disparaîtraient en même temps et par les mêmes raisons que le profit — de même que sur la surface liquide absolument horizontale que nous supposons tout à l'heure, les dépressions disparaissent en même temps que les vagues.

N'est-il pas étrange de penser que ces profits et ces fortunes, qui tiennent une si grande place dans l'esprit du monde et dans les préoccupations des hommes, ne soient rien de plus qu'un flot qui passe couronné d'écume et qui ne change rien au fond des choses ? Pourtant, c'est la seule chose qu'on voit ? Mais quoi ! de la mer immense aussi et de ses pro-

fondeurs que voyons nous d'autre que ses vagues et leur écume ?

Mais, direz-vous, tout cela n'en est pas moins utopique, car la concurrence absolue ne se réalisera jamais, ni, par conséquent, de ce chef du moins, l'abolition du profit. Je le crois. Pourtant, il y a une loi bien connue des économistes et enseignée par tous, aussi bien par Karl Marx que par Leroy Beaulieu, qui semble indiquer que nous tendons vers cet état de choses : c'est ce qu'ils appellent « la loi de décroissance du taux du profit. » Cette décroissance se manifeste par tout pays, et bien que les mathématiques nous enseignent qu'une progression peut se rapprocher indéfiniment de zéro sans jamais l'atteindre, cependant ce phénomène est symptomatique.

Mais voici qui est plus curieux. Cette abolition du profit peut résulter également d'un autre régime que celui de la concurrence, du régime coopératif.

Qu'est-ce donc que la société de consommation ? Ce sont des consommateurs qui, las de payer des prix majorés sur le pain, sur le vin, sur le café, sur tout — c'est-à-dire de payer un profit aux boulangers, aux épiciers, etc. — s'entendent pour se procurer ces denrées aux prix de revient et pour supprimer ainsi le profit ou du moins, ce qui revient au même, le mettre dans leur poche. Ces objets y sont généralement vendus au même prix que chez les marchands, mais l'excédent de ce prix de vente sur le prix de revient, au lieu d'être prélevé par le marchand, est prélevé par la Société et restitué par elle, sous le nom de boni, à ses membres. Ainsi *le profit est restitué à l'acheteur sur qui il avait été pris*. La nature et l'origine du profit apparaissent ici très clairement. Et au fur et à mesure que la société de consommation grandit, elle ne se borne pas à acheter en gros, elle fabrique elle-même tout ce qui lui est néces-

saire pour l'avoir au prix de revient, c'est à-dire, qu'après avoir supprimé le profit du marchand, elle supprime le profit du fabricant. Les consommateurs se font leurs propres marchands et leurs propres fabricants, afin de n'avoir plus à les payer.

En sorte que la meilleure définition qu'on puisse donner de la coopération de consommation (et même de toutes les formes de coopération, production, crédit, construction — mais je ne puis montrer ici comment elles sont toutes semblables en cela), c'est celle-ci : une association qui tend à supprimer le profit. Et tel était d'ailleurs l'article essentiel du programme de Robert Owen, l'homme qui est considéré avec juste raison comme le père de la coopération.

Ainsi, on ne peut pas dire que l'abolition du profit est impossible puisqu'elle nous apparaît au contraire comme l'aboutissant nécessaire des deux régimes économiques qui, à tous autres égards, sont absolument l'antithèse l'un de l'autre : celui de la compétition absolue et celui de la coopération intégrale. Coïncidence curieuse et vraiment éloquente que de voir ces deux voies de l'évolution sociale, qui paraissaient si divergentes, conduire les sociétés humaines — quelle que soit celles des deux où la destinée les engage — exactement au même point !

Mais, tout de même, n'est-il pas à craindre que sous l'un ou l'autre de ces deux régimes, l'élimination des profits et le rabaissement de tous les prix au niveau du coût de production, c'est-à-dire en somme la suppression de toutes les chances de faire fortune, et, si l'on veut, de toutes les chances de se ruiner, n'eût pour résultat de refroidir singulièrement l'esprit d'entreprise ? et que le monde économique, ramené à ce niveau horizontal et monotone, à cette surface stagnante et plate à laquelle nous l'avons comparé, ne fut guère attirant pour l'esprit

d'aventure, pour tous ceux, et ce sont les hardis, qui aiment à ouvrir leur voile au vent et à se sentir ballottés par le flux et le reflux ? « Il y a dans les choses humaines, dit Shakespeare, une marée qui, prise au flot montant, conduit à la fortune ». Quand cette marée aura disparu, que feront les hommes ? Ils s'assiéront désœuvrés et coasseront comme des grenouilles assises au bord d'une mare.

Il y a du vrai dans ces appréhensions, et il y a même de la grandeur. Vous voyez que je n'ai pas cherché à les affaiblir (1). Elles s'étaient déjà présentées à l'esprit d'un grand économiste, John Stuart Mill. Lui aussi avait annoncé, il y a un peu plus d'un demi-siècle, en se fondant sur la loi de diminution graduelle du taux du profit, qu'un jour pourrait venir où, par suite de ce ralentissement, « le fleuve de l'industrie humaine aboutirait en fin de tout à une mer stagnante ». Et il appelait ce régime futur d'un nom significatif : « l'état stationnaire ». Mais il l'acceptait d'avance, avec résignation, sinon avec enthousiasme, en faisant remarquer que la poursuite du profit n'est pas le seul but de l'activité humaine et que du moins on ne verrait plus sous ce régime, comme aux Etats-Unis, « tout un sexe occupé à chasser des dollars et l'autre sexe occupé à élever des chasseurs de dollars ».

Est-il donc vrai que le profit soit le seul mobile de l'activité économique ? Actuellement, il en est ainsi. Prenez n'importe quelle entreprise : il est clair

(1) Elles apparaissent d'autant plus émouvantes, si l'on songe que l'équilibre parfait apparaît dans tous les domaines comme la fin de tout échange et par conséquent est frère de la mort. Le jour où l'équilibre de température sera établi entre les astres rayonnants et les espaces glacés, les astres s'éteindront. Le jour où, obéissant à la loi de gravitation, les parties hautes de la surface terrestre auront été entraînées dans la mer, il n'y aura plus ni montagnes, ni vallées, ni fleuves et la surface horizontale de la terre ne sera plus que le fond d'une mer de profondeur uniforme qui la recouvrira tout entière.

qu'elle n'est fondée et ne fonctionne qu'en vue du profit. L'usine, la ferme, la mine, le chemin de fer, ne travaillent que pour cela. C'est en vue du profit que l'homme sème et laboure les champs, qu'il fait la moisson et la vendange, qu'il fait chauffer le fer et qu'il sillonne les mers. Mais quoi ? ne pourrait-on pas concevoir un régime économique dans lequel tout serait fait en vue de la consommation et non plus en vue de la vente ? dans lequel l'homme produirait le pain et le vin, non plus pour en tirer profit, mais pour manger l'un et boire l'autre. Le besoin ne peut-il pas devenir un mobile suffisant de l'activité économique ? et ne serait-il pas un guide plus sûr ? Si le besoin seul gouvernait les entreprises, ne verrait-on pas abolir toutes ces fausses manœuvres qui ne peuvent s'expliquer actuellement que par la méconnaissance du besoin et leur sacrifice au vain désir du gain — telles la falsification des produits, la surproduction et surtout le fait que ceux qui ont le plus de besoin sont toujours les derniers servis ?

Et ce régime nouveau n'a rien d'utopique. Il est réalisé, quoique sur une petite échelle. Mais, enfin, il y a, en Angleterre, une centaine de fabriques appartenant à des Sociétés coopératives, et qui produisent le pain, les chaussures, les confitures, les vêtements, non en vue du profit, mais uniquement en vue des consommateurs qui les désirent.

Nous n'avons donc pas à craindre que la disparition du profit, s'il ralentit ou tarit la source de la fortune, ait pour résultat de tarir la production et d'arrêter le travail. Je crois que nous avons le droit et même le devoir — nous surtout qui sommes réunis dans ce Congrès — d'envisager cet avenir d'un œil encore plus serein que Stuart Mill. Assurément, ceux qui pensent ici que l'évolution économique et sociale tend vers la réalisation du Royaume de Dieu sur cette terre, ceux-là ne pensent point, certes, que

cel avènement du Royaume de Dieu soit incompatible avec l'abolition du profit. Ils sont, au contraire, en droit de penser que l'un marchera très bien de pair avec l'autre ; et même cette coïncidence entre la voix divine qu'ils croient entendre disant : « Amendez-vous, car le Royaume des cieus est proche », et l'évolution économique qui tend elle-même vers l'apaisement dans la poursuite de la richesse — coïncidence assurément non préméditée et bien imprévue — semble faite pour accroître leur foi.

Ils doivent se dire que ce régime économique que Stuart Mill appelle l'état stationnaire, et que je préfère appeler — parce que qui dit stationnement semble dire routine et impuissance — l'état d'équilibre, l'état où toute chose se paiera ce qu'elle a coûté à produire, rien de plus, rien de moins, où tout s'échangera, travail égal contre travail égal, où aucun bénéfice ou profit ne sera plus prélevé sur autrui — que ce soit le salarié ou le consommateur, il n'importe — où les âmes ne seront plus tendues et affolées par le va et vient de la fortune ou de la ruine — sera un état très propre au développement des énergies intellectuelles, esthétiques, politiques et morales. C'est dans ces voies nouvelles que se déversera le trop plein d'activités qui aujourd'hui se ruent à la poursuite du profit.

Du reste, cet avenir, pourquoi le comparer, comme Stuart Mill, à une eau stagnante et morte ? Une eau tranquille n'est pas nécessairement une mare ; elle peut être un lac bleu comme le Léman et comme lui refléter le ciel. Il n'est pas moins beau qu'une mer tumultueuse et il est plus aimable.



Messieurs, je ne voudrais pas, en terminant, vous laisser croire que les explications que je viens de

vous donner sont la vérité absolue. Elles ne sont qu'une théorie enseignée par quelques économistes et que je crois la meilleure. Mais il y en a beaucoup d'autres. J'aurais pu exposer, par exemple, celle de l'école aristocratique, en vertu de laquelle l'entrepreneur ou le patron étant le seul créateur du produit, toute la valeur du produit doit lui appartenir ; et les parts qu'il abandonne aux ouvriers ne sont qu'une part de son gain légitime ; ce sont, comme le dit M. de Curel, dans une pièce de théâtre intitulée *Le repas du Lion*, ce sont les restes du lion, le superflu de la proie capturée que le lion rassasié abandonne aux chacals. Ceux-ci sont encore trop heureux, car, sans le hardi chasseur, ils n'auraient rien eu à manger.

Il y a une autre explication du profit qui remplit tout un volume, un des plus célèbres du XIX^me siècle, toujours cité, rarement lu, plus rarement compris, *le Capital*, de Karl Marx, et qui fait la base du système collectiviste.

Je me bornerai à dire, sous forme de post-scriptum, que la thèse de K. Marx est en quelque sorte l'inverse de celle que je vous ai exposée. L'entrepreneur, le patron, le marchand, ne majore pas le prix : il vend la marchandise au prix normal. Seulement, cette marchandise, il l'a achetée, soit sous forme de marchandise faite, soit sous forme de main d'œuvre, à un prix inférieur à sa véritable valeur. Le profit c'est du *travail non payé*, et par conséquent c'est sur l'ouvrier, sur le salarié qu'il est prélevé.

Dans la doctrine que je vous ai exposée, nous avons supposé, au contraire, que l'entrepreneur avait acheté la chose ou la main-d'œuvre à sa véritable valeur (sauf exception assez fréquente), mais qu'en la revendant, il en majorait le prix. Le profit, c'est *un trop perçu* et par conséquent c'est sur le consommateur qu'il est prélevé.

Et voilà pourquoi nous sommes coopérateurs et non collectivistes ! C'est parce que le consommateur nous paraît être, plus encore que le salarié, victime de l'organisation économique, et que c'est par lui que l'émancipation sociale doit commencer (1).

CONCLUSIONS

I. — Le profit est l'excédent du prix de vente sur le coût de production. Il est de même nature pour le fabricant que pour le marchand.

II. — Le profit ainsi défini ne se confond ni avec la rémunération du travail de production ni avec l'intérêt du capital. Il est le résultat d'un monopole,

III. — Le profit est généralement prélevé sur le consommateur plutôt que sur le travailleur salarié.

IV. — Le profit n'existerait pas sous un régime de libre-concurrence parfait. Il n'existerait pas davantage sous un régime de coopération intégrale.

V. — Le profit est la source ordinaire de la fortune. S'il vient à disparaître, les grandes fortunes se feront rares et il est possible que l'activité productrice elle-même se ralentisse.

VI. — Néanmoins, le profit ne constitue qu'un stimulant factice de la production. Le seul mobile de la production devrait être le besoin.

(1) Mais il faut ajouter que la plus grande partie des consommateurs étant précisément des ouvriers salariés et le tribut prélevé sur le consommateur ne pouvant être payé par lui que sur le produit de son travail, les deux explications ne sont pas aussi divergentes en fait qu'elles le paraissent à première vue. Néanmoins, théoriquement, elles sont opposées et il est utile de les distinguer.

Discussion du rapport de M. Gide sur le Profit.

M. TEISSONNIÈRE s'associe à la condamnation prononcée par le rapporteur contre le profit tel qu'il l'a défini. Mais il fait observer que dans cette définition on peut faire entrer la rente elle-même, qui dès lors apparaît comme un profit tout aussi illégitime que ceux provenant d'un « monopole de fait ».

Qu'est-ce, en effet, que la rente ? Ce n'est point par une sorte de magie, ou par un phénomène de génération spontanée, qu'une somme d'argent déposée dans une banque produit un revenu. L'argent ne fait pas des petits. Il est vrai que beaucoup de gens peu au courant de notre mécanisme financier, ou soucieux d'endormir les scrupules de leur conscience en se cherchant dans leur richesse comme un remplaçant pour le travail qu'ils ne font pas, s'approprieraient volontiers ces paroles du père Grandet : « L'argent, ça va, ça vient, ça s'use, ça travaille ». Mais ce n'est là qu'une plaisanterie : l'argent ne travaille pas. La vérité, c'est qu'avec de l'argent on peut, soit directement, soit par l'intermédiaire des sociétés financières auxquelles on confie ses capitaux, commanditer des entreprises, c'est-à-dire faire travailler les autres, en prélevant sur leur travail un revenu qu'on nomme la rente, et au moyen duquel on vit soi-même plus ou moins sans rien faire. En permettant ainsi à des ouvriers de gagner leur pain quotidien par un travail supérieur à sa rémunération et auquel les astreint la nécessité, on les force en même temps à subvenir à ses propres besoins, en s'attribuant sur les produits de leur ouvrage un bénéfice qui n'est pas un salaire, mais une rançon. Et ce qui est vrai du revenu ou dividende que sert telle ou telle société financière, ne l'est pas moins des rentes sur l'état. Qu'est-ce par exemple qu'avoir en portefeuille de la rente russe ? C'est prélever une part des impôts qui pèsent sur le peuple russe, c'est à dire faire travailler les moujicks à son profit. Le rentier se trouve ainsi disposer de ressources qui ne sont pas le fruit

de son travail personnel et au moyen desquelles il peut s'approprier les fruits du travail d'autrui et vivre plus ou moins dans la société comme un frelon dans une ruche.

On objecte, il est vrai, que le capital étant le fruit de l'épargne, si l'on touche à ses prérogatives on détruit l'épargne elle-même. Or, il y a là une confusion. Sans doute le capital est le fruit de l'épargne. Mais on peut parfaitement condamner la rente du capital, et cependant rendre hommage à la légitime préoccupation d'épargner pour soi ou pour les siens. Le capital-épargne et le capital-rente ne sont point la même chose. L'épargne, c'est « le bas de laine » dont le contenu s'épuise à mesure qu'on y puise. Le capital au contraire, c'est l'épargne restant intacte et produisant la rente. L'épargne, c'est la représentation en numéraire d'une somme de produits dont on a enrichi la société par son travail; elle vous donne droit, à vous ou aux vôtres, à la consommation d'une valeur égale de produits. Le capital, par le moyen de la rente, vous permet au contraire une sorte de consommation indéfinie, et sans proportion avec le montant de votre épargne. Le rentier est semblable à un homme qui, du montant de ses économies, aurait acheté une vache intarissable et immortelle et l'aurait menée dans l'étable de son voisin. Celui-ci garnirait le ratelier, et lui matin et soir viendrait faire la traite. Ou encore, le rentier est semblable à un homme qui du fruit de sa vigne aurait fait quelques hectolitres de bon vin et les aurait logés dans un tonneau. Il viendrait chaque jour soutirer plusieurs litres sans que jamais à l'intérieur de la futaille le niveau baisse d'une ligne, comme si quelque fée magicienne, multiplicatrice des dons de Bacchus, versait l'équivalent de ce qu'il soulire. Ce ne sont là que des images, mais ce sont des images de la réalité. On sait quelle est en l'espèce cette fée magicienne : c'est la classe ouvrière qui verse à la classe capitaliste non seulement le trop plein mais le nécessaire de son urne d'abondance.

Pour légitimer la rente, on fait valoir encore une autre considération. La rente est juste, dit-on, car elle est la rançon du risque auquel on expose son épargne en prêtant ses capitaux. A quoi on peut objecter d'abord qu'en tous cas c'est là un risque que tout le monde aspire à courir; cela donne à penser qu'il n'est pas aussi redoutable qu'on

veut bien le dire. Quoiqu'il en soit, il y a là une question de principe. Quand on confie ses capitaux à une banque, elle vous en est comptable. Si elle vous les fait perdre, elle les doit. Par conséquent, en droit, le capital est indestructible. En fait, il est facile, si l'on se contente de bénéfices restreints, de ne faire que des placements sûrs, où le risque se réduit en quelque sorte à zéro. On peut ainsi concevoir qu'un capital de un million partagé par un père entre ses dix enfants, transmis en parts indivisibles de cent mille francs et placé au 3 $\frac{1}{2}$ %, pourrait fournir à dix familles une rente annuelle de trois mille francs, capable de les nourrir de génération en génération, et ce, sans que l'épargne primitive réalisée par l'ancêtre soit le moins du monde entamée. Les détenteurs du capital sont ainsi mis en mesure de percevoir, héréditairement s'il leur plaît, comme une redevance sur toute une classe de serfs et de vilains qui travaillent pour eux. Or, il est inadmissible qu'à notre époque, où le servage est nominalement aboli, il puisse reparaitre sous la forme détournée et subtile du capitalisme, et qu'on n'ait renversé la féodalité nobiliaire que pour tomber sous le joug d'une nouvelle féodalité, celle de l'argent.

En résumé, dans notre monde moderne, le rentier, grâce au privilège seigneurial dont il profite, a la faculté de consommer sans produire, ou en plus grande quantité qu'il ne produit. *Or, il est moralement obligatoire que tout consommateur valide n'ait la faculté de consommer que s'il produit et dans la mesure où il produit.* Le rentier constitue donc une classe parasitaire, qu'un bon système économique doit abolir.

M. CHARLES GIDE. — Je n'ai pas parlé de la *rente* ni de l'*intérêt*, ni d'aucun des revenus que touchent les oisifs rentiers, mais seulement du *profit*, c'est-à-dire du revenu que touchent les personnes engagées d'une façon active dans les affaires. La question de la légitimité de la rente ou de l'intérêt est difficile, mais c'est une autre question. Je ne puis la traiter incidemment ici. Je peux dire, cependant, que j'admets la légitimité de l'intérêt du capital comme la rémunération d'un service rendu. Si M. Teissonnière pouvait prêter à quelque paysan de sa paroisse « une vache immortelle », nul doute que celui-ci ne lui en fût excessivement obligé et ne consentit volontiers à lui donner non pas *tout*

évidemment, mais une *partie* du lait produit par cette vache. Et si M. Teissonnière avait le secret de produire des vaches immortelles (ce secret n'est autre que l'épargne), il serait vraiment dommage, non-seulement pour lui, mais pour tous qu'il ne pût en tirer intérêt, car il serait à craindre en ce cas qu'il cessât d'élever cette précieuse espèce.

De même, en ce qui concerne le profit, je ne voudrais pas qu'on pût croire que je le condamne comme injuste. Autre chose est de déclarer qu'un fait n'est pas éternel et qu'il pourra cesser d'être un jour, autre chose de le déclarer inique. C'est la première impression que j'ai formulée, mais non la seconde. Il y a des cas, sans doute, où le profit actuellement représente une véritable spoliation, soit des ouvriers employés, soit des consommateurs. Mais considéré dans son essence, il n'est point nécessairement une spoliation, car l'usage d'un monopole naturel (c'est ainsi que nous avons défini le profit), d'une chance heureuse, d'une intelligence supérieure, ne porte pas préjudice à ceux qui sont moins favorisés. Les milliardaires américains ont eu l'habileté ou la chance de découvrir des sources prodigieuses de richesses ; ils en ont gardé une bonne part pour eux, mais pas tout.

M. DRANCOURT. — Je ne vois pas qu'il soit possible de faire disparaître le profit proprement dit, c'est-à-dire de vendre la marchandise au prix de revient, se contentant pour établir le prix de vente, de compter, en plus du coût de la matière première, les salaires de tout le personnel, directeur ou gérant, employés et ouvriers, l'intérêt du capital et tous les autres frais généraux, etc., etc.

Citons un cas qui nous fera constater l'utilité du profit :

Une maison de fabrique a parfaitement réussi ses collections d'échantillons, elle écoulera donc facilement et rapidement ses produits qu'elle vendra malgré tout aux prix de revient. L'année suivante, elle n'a pas la même réussite, ses collections ne sont pas goûtées et, cependant, malgré le manque de commandes, elle sera obligée de fabriquer pour occuper ses ouvriers ; de là, un stock de marchandises qu'il faudra vendre à perte.

Par quoi cette perte sera-t-elle compensée ? par rien. Il en serait autrement si un profit amassé l'année précédente était là pour combler le déficit.

Le profit, mais n'est-ce pas lui qui sert pour la plus forte

partie, à côté de l'épargne, à former le Capital, cet agent indispensable au commerce et à l'industrie ? Sans le profit, où donc le trouver disponible quand il le faudra ?

Il ne faudrait donc pas songer à faire disparaître le profit ; ce qui serait nécessaire, ce serait de chercher les moyens de faire disparaître les profits exagérés et parfois scandaleux, ces profits, dont il est facile de citer un exemple à l'appui. Nous parlons de certaines Sociétés de charbonnages qui ont donné des dividendes si extraordinaires et de tels profits que les actions ont pris une marche ascensionnelle vraiment renversante, à tel point que des actions émises à 1.000 francs, valent actuellement plus de 50.000 francs. Si encore cette anomalie, qui a surtout profité aux premiers actionnaires, n'était pas préjudiciable au peuple, ce serait moins grave ; mais il n'en est pas ainsi. En effet, ne faudra-t-il pas que ces actions montées démesurément produisent envers et contre tous un bénéfice équivalent à un intérêt normal qui exigera la continuation forcée d'énormes bénéfices dont l'origine provient trop souvent de la spéculation et d'une hausse exagérée non motivée ? Rien d'étonnant alors que tous les moyens possibles soient employés pour conserver des cours anormaux qui expliquent la cherté de certains produits dont la consommation est grande dans le public.

S'il en est ainsi, il est facile de comprendre que ce sont des cas où la concurrence ne peut exercer ses effets, car, lorsque la concurrence existe, le profit est fort souvent réduit à sa plus simple expression et ne grève guère, quelquefois pas du tout, le prix de la marchandise, et c'est alors que le consommateur profite de prix vraiment avantageux.

Il est donc utile de tendre à faire disparaître le profit exagéré tout en laissant subsister le profit limité et raisonnable.

M. AUG. FABRE. — Je voudrais répondre deux mots à M. Teissonnière, dont le discours plein de bonnes intentions me semble influencé par les théories marxistes ; or les théories non expérimentées ne prouvent pas grand'chose. Dans la conférence qui a précédé ce Congrès, j'ai essayé d'exposer comment dans la grande association ouvrière de production du Familistère de Guise, le capitaliste cesse d'être un fardeau pour les ouvriers, puisqu'ils sont eux-mêmes leurs propres capitalistes. Les membres du Congrès de Roubaix peuvent constater eux-mêmes comment on se passe du capitaliste

sans se priver du capital. Ils n'ont qu'à aller visiter les boulangeries coopératives roubaisiennes : soit la société *L'Union*, soit la société *La Paix*, fondées l'une par le parti conservateur, l'autre par le parti ouvrier français (guesdiste), et ils trouveront là des faits qui leur démontreront comment se fait l'accord du capital et du travail. De tels exemples valent mieux que les plus brillants discours.

M. COMTE. — Mon excellent ami, M. Fabre, n'aime pas les discours. Je n'y tiens pas plus que lui, mais j'estime que si on nous présente un rapport, c'est apparemment pour approuver ou discuter les idées qui y sont émises.

Je suis donc très heureux d'entendre un jeune prendre la parole. En gros je partage les idées de M. Teissonnière.

Je ne veux pas pour le moment intervenir dans le débat, mais seulement affirmer pour tout congressiste, quelles que soient ses idées, le droit de les exposer.

Dans la suite, si le temps le permet, j'essaierai de prendre part à la discussion et d'exposer peut-être un peu longuement ma manière de voir.

M. OSÉE LORRIAUX. — Tout à l'heure, j'ai été frappé en entendant M. Teissonnière essayer d'établir l'illégitimité de la rente. Je suis d'un avis opposé, et pour vous faire comprendre ma pensée à ce sujet, je me permettrai de vous citer un fait.

J'ai connu deux jeunes gens de 15 ans faisant le même métier : l'un travaillait le moins possible et, dans les jours de congé, il s'empressait de dépenser tous ses gains. Marié, il continua le même train de vie, la misère fut en permanence au logis ; lorsqu'il devint vieux, il fut réduit à la mendicité et dépendit absolument de l'assistance publique.

L'autre, laborieux et économe, travaillait le plus et le mieux possible ; ses jours de congé étaient employés à de bonnes lectures et à des petits travaux de jardinage qui faisaient le charme de son existence. Lorsqu'il fut marié, il procura l'aisance et le bien-être à sa famille ; à l'âge de 60 ans, il avait, par ses épargnes, amassé un petit capital dont le revenu lui permit de vivre sans recourir à l'assistance publique, capital qu'il légua plus tard à ses enfants (1). Quelqu'un oserait-il

(1) Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. Je connais une personne de 54 ans qui, depuis 33 ans, n'a pas pu gagner un centime. Qu'aurait-elle fait sans la petite rente que ses parents lui ont laissée ?